

Enquête publique : Modification du POS Zone 1NA lieu dit Le Village **5 mars 2004**

Le projet de modification du plan d'occupation des sols de la zone 1NA située lieu dit Le Village, afin de permettre la réalisation d'une résidence sociale de trente logements présente plusieurs inconvénients :

- La modification de 0.26 ha d'une zone à constructibilité future dense est en contradiction avec un aménagement global et concerté de la zone, et engendrera obligatoirement des contraintes supplémentaires importantes lorsque l'étude globale d'aménagement de la zone sera d'actualité, remettant ainsi en cause l'aménagement futur.
- Selon la note de présentation, la proximité de la gare et du centre ville est un atout. En réalité cette zone est éloignée des commerces et services.
- La note de présentation stipule que les locataires de ce type de résidence sont peu motorisés. Ce n'est pas ce que montre la visite des résidences SONACOTRA, qui sont de plus régulièrement sujettes à la suroccupation, avec parfois des véhicules épaves occupant des places de stationnement.
- Il est précisé dans la note de présentation que « la desserte de la zone est assurée par la rue du Repos, la rue des Sophoras ainsi que le chemin du Cimetière et la rue Ledru Rollin, le nombre de véhicules accédant au site étant très limité (quatre environs) ». La circulation et le stationnement dans les rues citées sont déjà saturés. Il est utopique de penser que seulement quatre véhicules accéderont à une résidence de trente logements. Il faut plutôt s'attendre à une quarantaine de véhicules supplémentaires dans un premier temps, puis le double lorsque les logements complémentaires de la vieille ville seront réalisés. Enfin, la circulation pour les besoins du chantier par la rue des Sophoras, qui est en sens unique et trop étroite pour une circulation en double sens, rendra l'accès au cimetière et aux quartiers limitrophes encore plus difficile et dangereux.
- En outre, la création de la route d'accès annoncée dans la revue Energie n° 210 ne figure pas à la note de présentation.

La suspension de la révision du POS en cours et une ré-interrogation dans le cadre d'une étude globale de la zone apparaissent en conséquence nécessaire.

Chantal et Philippe CRUVEILLER
6, Place Paul Cézanne
13120 Gardanne